

## 8.5 Protection sociale en Europe

En 2020, les **dépenses de protection sociale** atteignent en moyenne 32 % du produit intérieur brut (PIB) au sein de l'Union européenne (UE) ► **figure 1**. Cette part est la plus élevée en France (38 %) ; elle atteint voire dépasse 33 % en Italie, en Autriche, en Allemagne, au Danemark, aux Pays-Bas et en Belgique. *A contrario*, elle est inférieure à 20 % dans les pays baltes et dans la majorité des pays de l'Est. Elle est la plus faible en Irlande (16 %). Les écarts reflètent des différences de niveaux de vie, mais également la diversité des systèmes nationaux de protection sociale. Entre 2019 et 2020, la part des dépenses de protection sociale dans le PIB a augmenté dans tous les pays de l'UE, du fait de dépenses exceptionnelles liées à l'épidémie de Covid-19 (financement du chômage partiel, aides spécifiques à destination des personnes les plus fragilisées par la crise sanitaire et sociale). Cette hausse atteint 6 points à Chypre, quasiment autant en Espagne, et dépasse les 5 points à Malte et en Italie. Elle est de 4,6 points pour la France. À l'opposé, la Hongrie affiche une hausse plus limitée de 1,6 point.

Les pensions de vieillesse et de survie (la survie recouvrant principalement les pensions de réversion) représentent partout, excepté en Irlande, la première dépense de protection sociale. En moyenne, la part des dépenses de vieillesse et survie dans le total des **prestations sociales** versées a diminué de 2 points entre 2019 et 2020 au sein de l'UE. En 2020, elles représentent 44 % des prestations sociales. Cette part est particulièrement élevée dans certains pays du Sud : 55 % au Portugal et en Italie et 63 % en Grèce. Elle est aussi élevée en Roumanie (53 %) et en Pologne (48 %). À l'autre extrémité, l'Irlande y consacre 30 % de ses prestations sociales, en raison de la jeunesse de sa population. La France occupe une position intermédiaire (44 %).

Les dépenses de maladie et de soins de santé constituent la deuxième dépense sociale. Leur part varie de 21 % en Grèce à 39 % en Irlande, et s'élève à 28 % en France. Les dépenses consacrées aux autres risques restent plus modestes. La France consacre 6 % de ses prestations sociales à l'invalidité, contre 7 % en moyenne européenne (16 % pour le Danemark). Le risque famille et enfance est également proche de la moyenne européenne pour la France (7 %, contre 8 % dans l'UE), les pays du Sud, à l'exception de la Croatie, se situant en deçà. Entre 2019 et 2020, la part du chômage dans les dépenses de protection sociale a augmenté dans tous les pays de l'UE, en raison notamment du recours sans précédent au chômage partiel, pour lutter contre les effets de la crise sanitaire. En 2020, la France y consacre 9 % de ses prestations sociales (+3 points par rapport à 2019), contre 7 % dans l'UE, ces parts allant de 1 % en Roumanie à 17 % à Malte.

La protection sociale est financée soit par des cotisations sociales, soit par des recettes fiscales, sous forme de **contributions publiques** et d'**impôts et taxes affectés**. En 2020, 19 pays de l'UE financent majoritairement leur protection sociale par des cotisations sociales ► **figure 2**. Cependant, la part des recettes budgétaires et fiscales augmente dans la majorité des pays depuis une dizaine d'années, la base d'imposition de ces dernières étant plus large que celle des cotisations sociales assises sur les seuls revenus du travail. C'est le cas en France depuis les années 1990 (création de la CSG en 1991, puis montée en puissance en 1998 et 2018, affectation croissante de taxes comportementales ou d'autre nature et de contributions dues par les entreprises). ●

### ► Définitions

Les **dépenses de protection sociale** comprennent la fourniture des prestations sociales, les coûts administratifs et autres dépenses. La fourniture de prestations en représente l'essentiel.

Les **prestations sociales** sont des transferts, en espèces ou en nature, aux ménages qui sont destinés à alléger la charge financière que représente pour ceux-ci la protection contre un certain nombre de risques ou de besoins (liés à la maladie, la vieillesse, le logement, etc.). Ils sont effectués dans le cadre de l'assurance sociale par l'intermédiaire de régimes (publics ou privés) organisés de façon collective ou bien, en dehors de ces régimes dans le cadre de l'assistance sociale, par des unités des administrations publiques ou des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

**Contributions publiques, impôts et taxes affectés** : voir *Glossaire*.

### ► Pour en savoir plus

La protection sociale en France et en Europe en 2021 – édition 2022, coll. « Panoramas de la Drees - Social », décembre 2022.

## ► 1. Prestations sociales en 2020

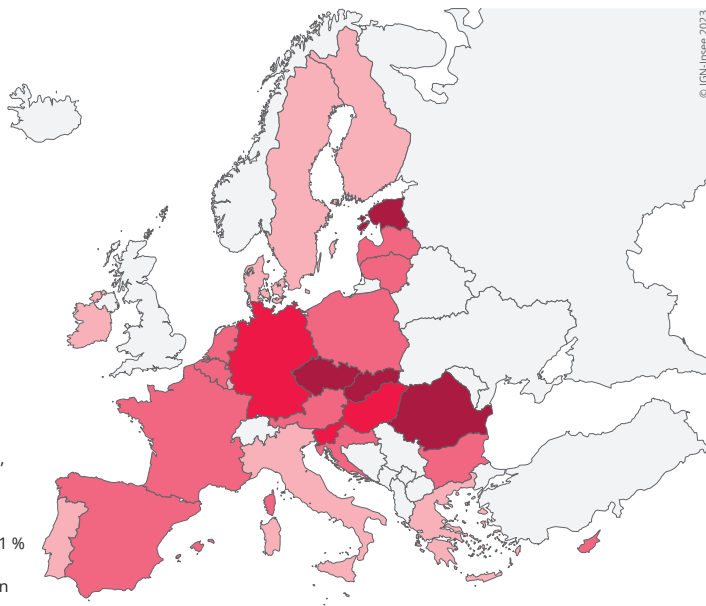
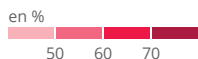
Pays	Répartition des prestations sociales selon le risque couvert (en % du total des prestations)						Dépenses totales de protection sociale (en % du PIB)
	Vielliesse, survie	Maladie, soins de santé	Invalidité	Famille, enfance	Chômage	Logement, exclusion sociale	
Allemagne	37,3	34,8	8,6	11,7	5,4	2,3	33,0
Autriche	47,5	25,1	5,6	9,1	11,0	1,9	34,0
Belgique	44,5	26,6	8,8	7,4	8,9	3,8	32,7
Bulgarie	47,3	30,1	8,5	9,0	3,8	1,4	18,7
Chypre	44,3	25,3	3,1	5,3	15,8	6,2	24,1
Croatie	42,7	33,1	9,5	9,2	4,2	1,4	24,1
Danemark	40,2	21,9	15,8	10,8	4,6	6,8	32,9
Espagne	47,8	27,1	6,2	5,3	12,0	1,5	30,0
Estonie	39,1	26,7	11,0	12,8	9,7	0,7	19,2
Finlande	45,4	22,4	9,2	9,8	7,1	6,0	31,9
<b>France</b>	<b>43,5</b>	<b>28,1</b>	<b>6,2</b>	<b>7,0</b>	<b>9,1</b>	<b>6,1</b>	<b>38,1</b>
Grèce	63,0	21,2	3,9	5,4	4,8	1,6	29,4
Hongrie	45,9	31,3	5,2	11,1	3,0	3,7	18,3
Irlande	29,7	39,3	5,1	8,4	13,0	4,6	15,5
Italie	55,2	22,3	5,3	3,8	9,1	4,4	34,3
Lettonie	45,4	29,6	8,2	9,9	6,0	0,9	17,4
Lituanie	39,9	30,0	7,2	11,4	9,6	1,9	19,5
Luxembourg <sup>1</sup>	38,0	25,8	11,0	15,7	6,6	2,9	24,2
Malte	42,7	30,5	3,4	4,7	16,7	2,1	19,9
Pays-Bas	40,9	35,1	9,1	4,5	3,6	6,8	32,8
Pologne	48,4	24,0	6,8	16,2	3,2	1,5	23,7
Portugal	54,6	26,7	6,8	5,3	5,8	0,9	27,5
Roumanie	53,0	29,1	5,2	11,3	0,9	0,5	17,7
Slovaquie	45,6	30,7	8,3	9,9	4,4	1,1	19,6
Slovénie	44,0	33,7	4,8	7,5	6,4	3,6	26,0
Suède	44,8	28,8	9,1	10,1	3,7	3,6	29,3
Tchéquie	45,3	34,4	5,9	8,7	4,1	1,5	22,0
<b>UE</b>	<b>44,2</b>	<b>29,1</b>	<b>7,3</b>	<b>8,3</b>	<b>7,3</b>	<b>3,7</b>	<b>31,7</b>

<sup>1</sup> Les données relatives au Luxembourg ne sont pas entièrement comparables aux autres pays car environ 40 % des bénéficiaires de prestations vivent en dehors du pays (travailleurs frontaliers notamment).

**Lecture :** En 2020, en France, la dépense totale de protection sociale équivaut à 38,1 % du produit intérieur brut (PIB), 43,5 % sont consacrés au risque vieillesse et survie.

**Source :** Eurostat, Sespros (extraction des données en juin 2023).

## ► 2. Part des cotisations sociales dans les recettes de protection sociale en 2020



**Note :** Cotisations des employeurs et des personnes protégées (salariés, travailleurs indépendants, retraités ou autres personnes).

**Lecture :** En 2020, en Espagne, les cotisations sociales représentent 52,1 % des recettes de protection sociale.

**Source :** Eurostat, Sespros (extraction des données en juin 2023).